

Massacres, atrocit es et g enocide. Analyse compar ee d'un corpus de presse canadienne-fran aise sur les atrocit es allemandes et le g enocide arm enien (1914-1919)

Joceline Chabot ¹, Sylvia Kasparian ², Philippe Desjardins ²

¹ D epartement d'histoire et de g eographie, Universit  de Moncton, Canada

² Laboratoire d'Analyse de Donn es Textuelles, Universit  de Moncton, Canada

R esum 

Cet article pr esente les r esultats d'une recherche compar ee sur les r ecits m ediatiques du g enocide arm enien et des atrocit es allemandes dans la presse canadienne fran aise durant la Grande Guerre. Quelles sont les sp ecificit es du r ecit m ediatique de ces deux  v enements eu  gard   la d efinition et la qualification des crimes perp etr es contre les populations civiles ? Le recours aux outils informatis es de donn es textuelles nous a permis de traiter 143 articles de presse afin de rendre visible et de comparer les termes par lesquels le g enocide arm enien et les atrocit es allemandes se sont inscrits dans l'espace m ediatique. Cette analyse comparative des actes impliquant des violences extr emes contre les civils devrait valider notre hypoth ese selon laquelle les contemporains ont per u le caract ere syst ematique, intentionnel et radical des crimes commis par les autorit es ottomanes contre la population arm enienne.

Abstract

This paper presents the results of a comparative research on journalistic discourse in Canadian French-language press concerning the Armenian genocide and German atrocities during the Great War. What are the specifics of journalistic discourses of these two events concerning qualification and definition of the crimes committed against civilians? Using text analysis software, we were able to process 143 press articles which allowed us to highlight and compare the terms that were used to describe the Armenian genocide and German atrocities in the press. This comparative analysis of acts of extreme violence committed against civilians should validate our hypothesis by which the contemporaries have perceived the systematic, intentional and radical nature of the crimes committed by the Ottoman authorities against the Armenian population.

Keywords : genocide, atrocities, German, Armenian, representations, press, lexical distance, correspondence analysis, thematic environment, Sphinx, Hyperbase

1. Violences extr emes et populations civiles : d efinir et comparer

1.1. Mise en contexte historique

  l'instar de toutes les guerres, la Premi re Guerre mondiale a engendr  des violences contre les populations civiles sous forme d'atrocit es et de massacres de masse. Dans ce contexte historique, deux s eries d' v enements simultan es, consid er es par les chercheurs comme des « violences extr emes », ressortent : les « atrocit es allemandes » survenues lors de l'invasion de la Belgique et de la France, dans les premi res semaines du conflit en 1914 et le g enocide

des Arméniens de l'Empire ottoman à partir du printemps 1915 (Horne and Kramer, 2001; Kévorkian, 2006). Dès le mois d'août 1914 et le mois de mars 1915, les premières nouvelles des « atrocités allemandes » commises contre les populations belges et françaises et du « massacre » des Arméniens par les autorités ottomanes circulent sur les fils de presse. Les autorités française, britannique, belge et russe mettent sur pied des commissions d'enquête et dénoncent les actes hors normes commis par les autorités allemandes et ottomanes contre les populations civiles tels les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Pourtant, au lendemain du conflit en 1919, dans le contexte de la démobilisation rapide des États et des populations, la spécificité de ces violences est oubliée, minorée, voire tout simplement niée par les autorités au profit du thème de la guerre comme « un grand massacre » (Prochasson, 2003).

À l'origine, l'histoire de la négation du génocide arménien possède donc une certaine symétrie avec celle des « atrocités allemandes », mais contrairement à cette dernière, elle perdure jusqu'à nos jours. En effet, dès 1923 et jusqu'à aujourd'hui, la République turque instaurée par Mustapha Kemal se construit sur le déni du crime commis contre la population arménienne durant la Première Guerre mondiale (Ternon, 1999; Akçam, 2004). C'est ainsi qu'il est possible d'affirmer que le génocide des Arméniens demeure non reconnu par l'État turc et une partie de la communauté internationale.

1.2. Problématique et concepts

Depuis quelques années, nos recherches nous ont permis de mener des études ciblées qui confirment l'intérêt d'une étude des médias canadiens francophones dans le cadre de la connaissance et de la reconnaissance des crimes de masse et, plus particulièrement, du génocide arménien (Chabot and Godin, 2007 ; Chabot et al., 2008b). C'est ainsi que nous nous sommes interrogés sur la dénomination et la qualification du crime afin d'analyser ses représentations dans la presse canadienne durant la Première Guerre mondiale (Chabot et al., 2008a). Dans la poursuite de nos recherches, nous avons choisi de comparer et d'analyser le récit médiatique du « massacre des Arméniens » à celui des « atrocités allemandes » afin de répondre à la question suivante : quelles sont les spécificités du récit médiatique de ces deux événements eu égard à la définition et la qualification des crimes perpétrés contre les populations civiles ?

D'emblée, il faut préciser que les termes « d'atrocité » et de « massacre » ne relèvent pas d'une notion juridiquement bien définie comme celle de génocide. Cela étant, dans les cas qui nous intéressent, ils ressortent à des faits avérés qui renvoient à un contexte historique celui des violences extrêmes commises contre les populations civiles durant la Première Guerre mondiale. Dans ce contexte, les « atrocités allemandes » peuvent être qualifiées de crimes de guerre selon les Conventions de La Haye de 1899 et de 1907 et celle de Genève de 1906, mais le « massacre » des Arméniens est de nature différente. En effet, dès le printemps de 1915, les premiers articles de presse font état des « massacres », des « tueries » et des « déportations » qui frappent la population arménienne de l'Empire ottoman. D'ailleurs, c'est en mai 1915, que les puissances de l'Entente – France, Grande-Bretagne, Russie – protestent contre ce qu'elles appellent « des nouveaux crimes contre l'humanité et la civilisation ». Les contemporains semblent avoir pris conscience de la « nouveauté radicale des événements » même si alors la notion de crime contre l'humanité n'est pas vraiment définie et codifiée par le droit international (Bruneteau, 2004 ; Nollez-Goldbach, 2008). L'approche comparée du récit médiatique de ces événements nous semble pertinente puisqu'elle est susceptible d'étayer notre hypothèse de travail selon laquelle les contemporains ont perçu le caractère systématique et radical du crime commis contre les Arméniens durant la Grande Guerre. Ce faisant, notre étude peut contribuer à la connaissance et la reconnaissance du génocide des Arméniens.

2. Présentation du corpus et méthodologie

Notre corpus est constitué de 143 articles comptant 53.500 mots. Il est divisé en deux parties : la première que nous avons nommé « corpus allemand », comprend 91 articles et 27.000 mots. Ces articles ont été publiés du mois d'août au mois de décembre 1914. Nous avons privilégié cette périodisation puisqu'elle correspond au moment même où se déroulent les faits relatés. La seconde partie intitulée « corpus arménien » comprend 52 articles et 26.500 mots. Les articles retenus ont été publiés entre 1915 et 1916, c'est-à-dire durant la période la plus intense du génocide arménien. L'ensemble des articles est paru dans deux quotidiens canadiens francophones importants dans le paysage médiatique à l'époque : *Le Devoir* et *La Presse*. Nous avons choisi d'étudier ce corpus en utilisant les outils informatiques développés par les logiciels Hyperbase ¹ et Sphinx ². Pour cela, les données ont été divisées en quatre parties auxquelles nous avons donné les titres suivants : corpus « Arménien-La Presse », corpus « Arménien-Le Devoir », corpus « Allemand-La Presse » et corpus « Allemand-Le Devoir ».

<i>Thèmes</i>	<i>Termes (exemples)</i>
Intention	arbitraires, actes, système, attentats, complot, délibéré, délibérée, intentions, solution
Mesure	mesures, traitement, traitements, subit,
Autres actes	traquer, tyranniser, affamés, incendiés, blessés, vandalisme, saccagent, abattre
Déportation	réfugié, déporté, expulsé, dépeuplés, évacuations, exilé, enchaînés, épuisement
Disparition	disparu, enlevés,
Emprisonnement	internés, arrêté, prisonniers, condamnés, arrestations
Esclavage	esclaves, esclavage
Humanité	humanité
Meurtres	assassiner, tués, exécutées, crimes, tuerie, assassinat
Torture	bourreaux, ferré, supplices
Viols	déshonorées, violées, outragées
Apostasie	convertis, apostat, profanée, abjuration, blasphème, prêtres
Barbare	fureur, atrocité, cruel, monstre, sanguinaire, sauvages, militariste, vandales, rudesse
Épouvantable	effrayant, terrible, insupportable, abominable, impardonnable, terrifiant, indigne
Massacres	massacreurs, massacré,
Inconcevable	indicible, indescriptible, invraisemblables, incroyables
Civilisation	Civilisation
Bataille	bataille, bombe, ennemi, envahir, soldat, officiers
Nombre	millions, hécatombe, considérable
Moyens de tuer	décapités, embrochées, égorgés, immolé, noyées, pendues, crucifié, fauchés, fusillés
Armes	yatagan, sabre, haches, carabine, fouet, revolver, mitrailleuse, fusil, zeppelin
Souffrance	malheureux, désespéré, misérable, abandon
Victimes	orphelins, vieillards, femmes, victimes, enfants,
Extermination	décimé, supprimer, anihiler, anéantir

Tableau 1 : Groupes thématiques

Afin de comparer la dénomination et la qualification des deux événements, nous avons procédé à des analyses quantitatives et qualitatives à partir du lexique, ensemble d'éléments du texte qui entretiennent des relations et forment des sous ensembles eux-mêmes liés les uns aux autres par divers rapports (Rey, 1970). De cet ensemble d'éléments et de relations naît la « texture » du texte, le grain, les particularités qui lui donnent sa couleur et son aspect unique. Le sens

¹ Logiciel développé par Étienne Brunet, page web : <http://ancilla.unice.fr>.

² Logiciel développé par Yves Baulac et Jean Moscarola, page web : <http://www.lesphinx-developpement.fr>.

naît donc du et en contexte et le contexte est tout le texte. Mais le nombre aussi fait sens en lexicométrie, redondance, multiplication, présence, absence, régularité, irrégularité... donnent des sens différents. Pour cela, nous avons procédé par un va et vient constant entre le comptage des mots et leur mise en contexte pour vérifier la pertinence des résultats chiffrés.

Aussi, nous avons étudié le corpus en tenant compte d'une part de tous les mots du corpus et, d'autre part, en considérant uniquement les thématiques qui nous intéressaient, c'est-à-dire certains mots et leur monde lexical, les termes qui gravitent autour de certains mots pôles. Nous avons repéré dans le dictionnaire des mots composant notre corpus, un ensemble de termes reliés à nos deux thématiques à l'étude. Ces termes ont ensuite été regroupés en 24 sous-thèmes (cf. Tab. 1) qui permettent d'illustrer la dénomination ou la qualification des actes commis contre les populations civiles et permettent de relever les contrastes entre les deux corpus, celui relié aux « massacres des Arméniens » et celui relevant des « atrocités allemandes ».

3. Analyse du corpus

Nous avons d'abord examiné tout le corpus en tenant compte de chacun des mots. Ensuite, nous avons procédé à l'analyse thématique. Finalement, nous avons réalisé une étude plus détaillée des mots spécifiques et des mondes lexicaux de chaque sous-corpus.

3.1. Analyse de la distance lexicale

L'analyse de la distance lexicale entre les 4 sous-corpus avec le logiciel Hyperbase, nous montre d'emblée que les deux corpus – allemand et arménien – peu importe le journal examiné, sont très distants l'un de l'autre. C'est ainsi que, dans le contexte historique de la Grande Guerre et, plus particulièrement, dans le cadre des violences extrêmes infligées aux civils français et belges sur le front ouest et aux civils arméniens de l'Empire ottoman, le lexique utilisé éloigne les deux séries de textes.

3.2. Distribution des thématiques dans les quatre sous-corpus

Ces premiers résultats pourraient s'expliquer par les faits différents évoqués dans les deux récits médiatiques qui s'y rapportent. Aussi, pour affiner notre analyse et pour comprendre cette distance, nous avons examiné plus particulièrement les thématiques liées aux actes commis lors des événements relatés et repérés dans les deux corpus. Nous avons donc croisé et soumis à l'analyse factorielle de correspondance (AFC)³ la liste des regroupements thématiques avec les quatre sous-corpus (cf. Fig. 1).

3.2.1. Axe 1 de l'AFC : axe Arménien-Allemand

Comme nous pouvons le remarquer à l'examen de l'axe 1 (89.22% de la variance) de Fig. 1, les deux corpus allemand et arménien s'opposent nettement et cela quel que soit le journal concerné. Ce premier axe nous montre que les thématiques : moyens de tuer, armes, autres actes, victimes, viols, bataille, civilisation, emprisonnement, barbare et humanité sont plus spécifiques au corpus allemand. Quant aux thématiques : torture, inconcevable, souffrance, épouvantable, apostasie, massacres, extermination, meurtres, nombre, mesure, disparition, déportation et esclavage, elles sont plus spécifiques au corpus arménien.

³ Pour plus de détails concernant l'AFC cf. Benzécri (1981).

Mots/Cat	Devoir All.	Presse All.	Devoir Arm.	Presse Arm.	Total
barbare	143	66	56	45	310
autres_actes	107	75	74	52	308
nombre	61	37	100	54	252
victimes	71	56	62	40	229
déportation	28	29	95	42	194
massacres	5	5	113	70	193
extermination	55	35	62	39	191
bataille	79	44	8	6	137
meurtres	36	25	49	17	127
apostasie	21	10	45	35	111
souffrance	18	14	37	27	96
emprisonnement	45	18	23	6	92
épouvantable	20	19	27	18	84
moyens_de_tuer	24	20	16	17	77
mesure	14	5	27	11	57
armes	19	11	9	12	51
civilisation	22	5	1	2	30
inconcevable	2	3	9	8	22
humanité	5	4	5	2	16
viols	6	5	3	2	16
torture	2	2	2	5	11
disparition	2	0	4	2	8
esclavage	0	0	4	1	5
Total	785	488	831	513	2617

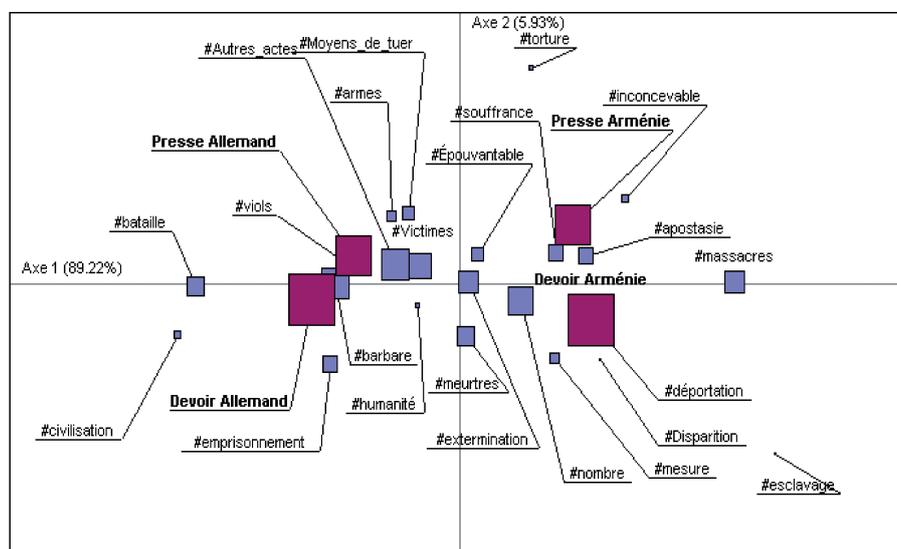


Figure 1. AFC de la distribution des thématiques dans les quatre corpus Arménien et Allemands

D'emblée, certains thèmes spécifiques à chacun des corpus méritent que l'on s'y attarde dans la mesure où ils nous permettent de mieux saisir la différence entre le récit des actes propres à chacun des événements relatés. C'est ainsi que dans le corpus allemand, le thème « emprisonnement » renvoie à une série d'actes relatifs aux traitements infligés aux prisonniers et aux blessés par l'armée allemande lors de l'invasion et l'occupation de la Belgique et de la France, actes contrevenant aux dispositions de la Convention de Genève de 1906 et celle de La Haye de 1907, en particulier le Chapitre II, articles 4 à 20 sur les prisonniers de guerre :

Un rapport a été publié [...] d'après lequel le général Stenger, commandant de brigade dans l'armée allemande en France, avait donné un ordre prescrivant à ses soldats de ne faire quartier à aucun prisonnier, et de les tuer tous et d'achever les blessés.

De la même façon, le thème « humanité », est d'abord lié à la dénonciation des « atrocités allemandes » eu égard au droit de la guerre tel que stipulé pour la première fois dans la déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868 et dans les conventions de La Haye de 1899 et de 1907 :

Quand le lac de sang laissé par les Allemands en Belgique se sera séché, il sera nécessaire de chercher une pierre suffisamment large pour enregistrer ses crimes contre les droits de l'humanité et du ciel.

Toutefois, il prend un sens plus large lorsqu'il oppose les buts de guerre des pays de l'Entente (France, Grande-Bretagne et Russie) à ceux des empires centraux et de leurs alliés (Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie et Empire ottoman). Les premiers étant présentés non seulement comme les défenseurs du droit des gens mais aussi de l'humanité entière, qu'ils résument et incarnent :

La cause de la Grande Bretagne est celle de l'humanité.

En revanche et sauf exception, le thème « viols » spécifique au corpus allemand ne fait pas référence aux actes perpétrés lors de ces mêmes événements mais plutôt au viol de la neutralité belge garantie depuis la première moitié du 19^e siècle par les puissances européennes :

[...] des troupes allemandes ont violé la neutralité de la Belgique [...].

Examinons le corpus arménien. Celui-ci nous révèle que certains thèmes spécifiques renvoient indiscutablement à la qualification du crime (Chabot et al., 2008a). Par exemple, la thématique « inconcevable » qui regroupe, entre autres, le terme « indicible » (Tab. 1) témoigne de la difficulté des contemporains à concevoir et à énoncer des actes aussi terrifiants :

Les Arméniens établis en Bulgarie viennent d'adresser un pressant appel [...] indiquant le martyre indicible enduré par le peuple arménien.

Quant aux thèmes « épouvantable » et « torture », ils attestent du caractère monstrueux et hors norme du crime ainsi que de la violence exterminatrice qui l'accompagne :

On vient de recevoir ici un épouvantable récit des massacres d'Arménie

Dans la vallée de Mush, les Kurdes enlevèrent 2000 femmes, puis les mirent à mort dans des supplices horribles et incinérèrent leurs cadavres les ayant suspecté d'avoir avalé leurs bijoux.

3.2.2. Axe 2 de l'AFC : axe La Presse - Le Devoir

L'axe 2 de l'AFC (5.93% de la variance) oppose les quotidiens *La Presse* et *Le Devoir*. En effet, il appert que les thématiques : viols, bataille, moyens de tuer, autres actes, victimes, épouvantable, souffrance, torture, inconcevable, apostasie, massacre, soient plus spécifiques au journal *La Presse*. Ces thèmes relèvent surtout de la qualification et de la description des actes commis. En revanche, les thématiques : civilisation, emprisonnement, barbare, meurtres extermination, nombre, mesure, disparition, déportation, esclavage, sont plus spécifiques au journal *Le Devoir* et renvoient davantage à la dénomination et à l'explication des crimes relatés. On peut supposer que cette opposition témoigne d'orientations éditoriales différentes : *La Presse*, journal à grand tirage axé sur la nouvelle et le factuel, s'intéresse davantage à l'actualité immédiate alors que *Le Devoir*, journal d'opinion qui s'adresse à l'élite intellectuelle, propose souvent à ses lecteurs des articles d'analyse sur différents problèmes sociaux et politiques.

3.3. Analyse comparée des mots spécifiques à chaque corpus

Afin d'affiner notre étude thématique, nous avons retenu et analysé avec Hyperbase les mots spécifiques à chaque corpus.

Une comparaison des mots spécifiques s'avère éclairante lorsqu'il s'agit de saisir la différence entre la représentation médiatique des violences commises dans le cadre des « atrocités allemandes » et du « massacre des Arméniens ». En effet, l'analyse comparée des deux tableaux des spécificités (cf. Tab. 2 et Tab. 3), nous permet d'identifier trois axes d'opposition : d'abord, l'axe « Massacre-Bataille », ensuite, l'axe « Chrétien-Civilisation » et, finalement, l'axe « Subjectivité-Objectivité ».

<i>Corpus Allemand</i>			
<i>Mots</i>	<i>Écart</i>	<i>Mots</i>	<i>Écart</i>
barbares	3,5	me	3,6
bataille	4,2	mépris	2,2
blessés	4,8	militarisme	2,6
blessé	3,4	moi	3,4
cavalerie	3	neutralité	3,2
civilisation	4,5	nous	7,4
conduite	3,9	prêtre	2,8
culture	2,7	prisonnier	2,2
destruction	3	retraite	3
feu	3	rien	2,6
filles	2,8	ses	2,9
hordes	2,5	soldats	5,3
ils	4,4	son	3,2
jeune	4	vandalisme	3

Tableau 2 : Mots spécifiques au corpus Allemand

<i>Corpus Arménien</i>					
<i>Mots</i>	<i>Écart</i>	<i>Mots</i>	<i>Écart</i>	<i>Mots</i>	<i>Écart</i>
annonce	2,8	extermination	2,2	ont	4,8
associée	3,3	horreurs	3,8	opinion	2,4
biens	2,5	jeunes	2,5	partout	2,1
ces	2,4	malheureux	2,3	persécutés	2,5
chassés	2,5	massacre	6,9	prise	2
chose	2,2	massacres	10,5	publique	2
chrétiens	7,3	massacrés	5,6	question	3,8
comité	4,3	mémoire	2,4	religieux	2
complot	2,2	mesure	2	secours	4,4
conditions	2,2	mesures	2,8	seul	2,1
décidé	2,1	millions	2,8	sort	2,7
déportés	5	misère	2,4	tartares	2,9
dernières	2,2	missionnaires	3,1	tués	3,3
derniers	2,1	moyens	2,5		
événements	2,5	nationalistes	5,4		

Tableau 3 : Mots spécifiques au corpus Arménien

3.3.1. Axe d'opposition Massacre-Bataille

Ce premier axe renvoie à deux univers sémantiques très différents, témoignant des réalités propres à chaque événement. Ainsi, c'est par l'expression de « Massacre des Arméniens » que les contemporains ont présenté les événements qui se sont déroulés à compter de 1915 dans l'Empire ottoman. Quant au terme de « bataille », il est spécifique au corpus allemand et sert de cadre historique général pour décrire les crimes commis contre les populations civiles et connus sous l'expression « d'atrocités allemandes ».

de massacre permet de décrire les actes inhumains infligés aux victimes, elle ne règle pas le problème de la définition du terme de génocide en ce qui concerne le crime commis contre les Arméniens (Sémelin, 2002). En 1915, les faits relatés dans les médias ne sont évidemment pas définis comme un génocide puisque ce concept est postérieur aux événements mais, il semble clair que les contemporains perçoivent la nouveauté radicale du crime : les termes « anéantir » au sens d'éradiquer d'un territoire une population ainsi que celui de « déportation » comme un des moyens de cette éradication est spécifique au corpus arménien :

Aujourd'hui, c'est le peuple entier, partout où il réside dans toute l'étendue de l'empire qu'il s'agit d'anéantir. Le Chronicle », en se basant sur des récits de témoins oculaires des massacres, affirme qu'en sus de milliers de victimes, 500 000 Arméniens ont été déportés.

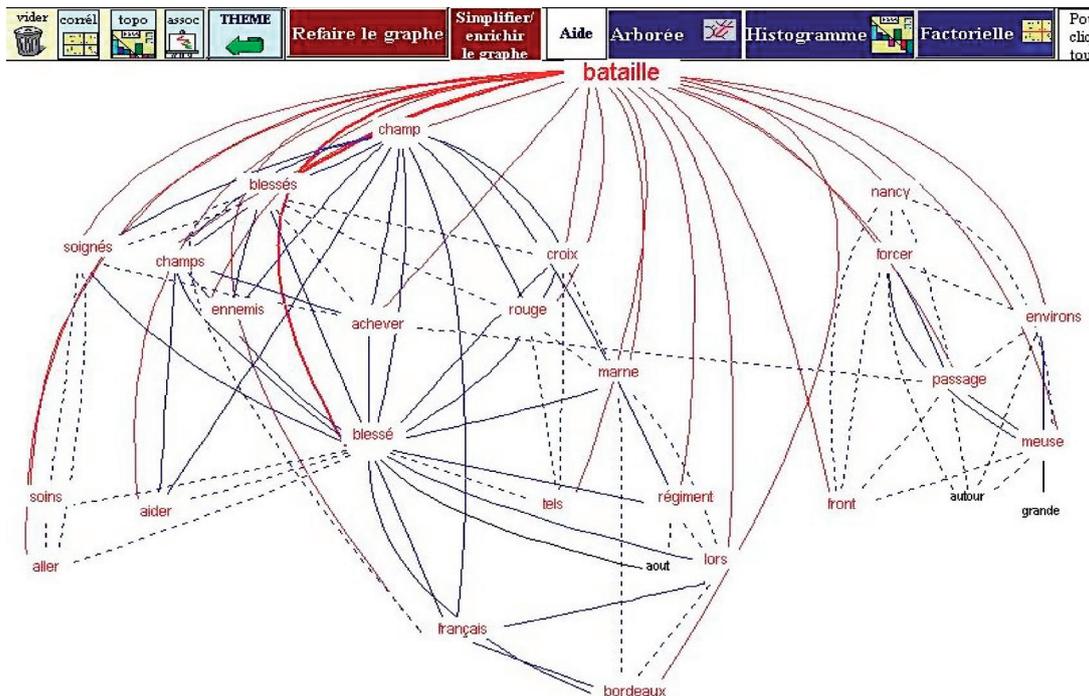


Figure 3 : Graphique de l'environnement thématique du mot « bataille »

Dans le corpus allemand, les affrontements entre belligérants sur le front ouest constituent autant de tableaux particuliers sur lesquels viennent se greffer les faits relatifs à ces événements. Contrairement au terme « Massacre » du corpus arménien qui ne relève pas nécessairement du contexte de la guerre, « Bataille » renvoie au contexte militaire, qui encadre et détermine le récit des « atrocités ». Il possède une dimension géographique lorsqu'il est question du terrain des affrontements, c'est-à-dire le champ de bataille ou encore le front lui-même :

Le massacre de blessés agonisant sur le champ de bataille.

Le second front de bataille se trouve à l'avant de Nancy [...].

Comme le montrent Tab. 2 et Fig. 3, les termes associés à « bataille » empruntent largement au vocabulaire militaire et guerrier. Quelques exemples en contexte l'illustrent bien :

Le Kaiser qui passe communément pour un halluciné et pour un personnage atteint de mégalomanie militaire [...]

La cavalerie allemande est venue en contact avec les Belges [...].

Dans le cadre du récit médiatique des événements, ces termes associés permettent de départager ce qui relève des lois de la guerre, de ce qui constitue un crime eu égard à ces mêmes lois.

Autrement dit, le récit est balisé et codifié par la définition du crime contre les lois de la guerre. Ainsi, ces termes décrivent une morale combattante, celle des pays civilisés, opposée aux pratiques inacceptables de l'ennemi :

[...] tuer et terroriser les non combattants, semer la destruction sans nécessité militaire et sans autre résultat que de donner des nausées au monde civilisé [...].

3.3.2. Axe d'opposition Chrétien-Civilisation

Le deuxième axe introduit une lecture morale des événements entourant les violences contre les civils. Dans le contexte particulier de l'Empire ottoman, le récit des massacres qui frappent les Arméniens oppose de manière radicale, les bourreaux turcs aux victimes chrétiennes. Alors que le terme civilisation, inséparable de barbare, renvoie à la dimension messianique du combat que se livre à l'aube du 20^e siècle, les belligérants sur le front ouest.

Le terme de « chrétien », spécifique au corpus arménien, résume et illustre de manière dramatique la nature sacrificielle que les contemporains attribuent au crime commis par les Turcs contre les Arméniens :

[...] le gouvernement turc a poursuivi avec une cruauté inexorable un système d'assassinat de tous les chrétiens de race arménienne.

Spécifique au corpus allemand sont les termes de « civilisation » et « barbare », inséparables l'un de l'autre (Tab. 2). Dans le récit des affrontements qui opposent les belligérants, les « atrocités allemandes » s'inscrivent dans le cadre plus large de la guerre opposant la civilisation à la barbarie, thèmes centraux de la mobilisation culturelle des populations en guerre :

La France et l'Allemagne ou la civilisation contre la barbarie.

Le combat prend ainsi une dimension surhumaine et engage non seulement le sort des individus ou des populations, mais celui de l'humanité toute entière :

[...] assurer le triomphe de la civilisation sur la force brutale et sauvage.

Dans les articles de notre corpus, les « atrocités allemandes » s'expliquent donc par le caractère brutal et la nature foncièrement barbare des Allemands, caractéristiques héritées de leurs ancêtres germaniques ;

Les Prussiens ont gardé dans leur sang les instincts des prédateurs, l'avidité rapace et brutale, la cruauté, le manque de noblesse et de cœur qui caractérisèrent les barbares dont ils descendent.

3.3.3. Axe d'opposition Subjectivité-Objectivité

Aussi, Tab. 2 et Tab. 3 des mots spécifiques nous révèlent que les pronoms « nous », « je », « me », « moi » et les adjectifs possessifs « son », « ses », « sa » sont plus spécifiques au corpus allemand. Alors que la troisième personne au pluriel « ils » et le verbe avoir « ont » ainsi que le démonstratif « ces » sont plus spécifiques au corpus arménien. Ainsi, dans nos deux corpus, il y a donc une opposition entre, d'une part, les déterminants possessifs et démonstratifs et, d'autre part, une opposition entre la première et la troisième personne pour les pronoms.

Selon Gighlione et Nooyen (1981), qui ont classé les différents déterminants sur l'axe de détermination, les possessifs ont une valeur d'identité déterminée et une relation de possession. En revanche, les adjectifs démonstratifs donnent une identité déterminée accompagnée d'une relation spatiale et temporelle. « Pour le locuteur, les déterminants du substantif fonctionnent comme des marques, des indices, de l'une des intentions informatives liées au message qu'il produit » (Marchand, 1998 : 96). Ainsi, le démonstratif crée une plus grande distance entre le locuteur et ce dont il parle alors que le possessif crée un rapprochement entre le locuteur

et l'objet du discours. Ces distinctions sont très claires dans les deux corpus étudiés. Citons quelques exemples tirés du corpus allemand pour les adjectifs possessifs :

*Elle revint à l'endroit où était sa maison, dans un état pitoyable, et ne trouva plus que des ruines.
Son père et un frère âgé de 15 ans [...], sont disparus et elle les croit prisonniers des Allemands.*

Dans le corpus arménien, les exemples de l'utilisation des adjectifs démonstratifs sont très nombreux. Nous n'en retenons ici que quelques uns :

*Les gendarmes amenant ces malheureux dans la campagne, en pleine nuit, les massacrèrent.
Nous pouvons tous envoyer des secours au réfugiés sur le sol russe mais quel homme peut faire arrêter ces massacres ?*

En ce qui concerne les pronoms, ce qui joue dans l'utilisation d'un type de pronom plutôt qu'un autre, c'est la construction même de l'espace interlocutoire. En effet, selon Benvéniste (1966), un même verbe prend une valeur différente s'il est assumé par un sujet ou s'il est mis hors de la personne. C'est ainsi que le « je » donne au verbe une modalité d'action, d'engagement performatif, cependant que le « il » et le « ils » donnent au verbe une modalité d'information, de description, une valeur constative. Alors que le « je » renvoie à une forte implication des locuteurs dans leurs assertions, le « ils » renvoie à un groupe plus ou moins identifié : « le tiers qui représente une notion abstraite ou indéterminée une « multitude d'individus qui se seraient concertés pour agir d'une certaine façon. L'agent de l'action devient un monstre à plusieurs têtes » (Charaudeau, 1992 : 154). Dans le corpus arménien, on retrouve ainsi les victimes de l'action du « ils », celui-ci désigne indifféremment soit le gouvernement ottoman ou les exécuteurs oeuvrant sur le terrain. Quant au « nous », il va dans le même sens que le « je ». Selon Benvéniste (1966 : 266), le [nous] est un « je » amplifié, un locuteur multiple (toi, lui et moi), tout à la fois, appartenance et reconnaissance d'un sujet collectif. Ce « nous » qui inclut d'autres sujets que l'énonciateur constitue en fait un coup de force discursif, puisqu'il pose la parole comme parole commune sans évidemment vérifier si les sujets intégrés sont d'accord ». En ce qui a trait aux pronoms de la troisième personne, ils ont un statut différent : ce sont des références à une subjectivité nommée. Contrairement au « je » qui *désigne*, le « ils » ne *désigne* pas, mais il reprend un tiers qui est déjà identifié par le contexte et donc supposé connu du locuteur et de l'interlocuteur (Charaudeau, 1992 : 127). Nous avons retenu quelques exemples en contexte tirés d'abord du corpus allemand :

*Je suis au milieu des morts et des blessés, victime du Zeppelin.
Nous nous battons contre la barbarie et il n'y a aucun moyen de la corriger.*

L'expression « ils ont », c'est-à-dire l'utilisation du verbe avoir accompagné du pronom à la 3^e personne du pluriel est spécifique au corpus arménien. L'utilisation du verbe avoir, verbe statif, (Ghiglione et al., 1985) indique un état, et a pour fonction d'asserter l'existence d'un objet, autrement dit, un état des choses. Or, le recours à cette catégorie de verbe statif est un indicateur du type de mise en scène du discours qui, dans ce cas, reflète un ancrage dans le réel :

On manque encore de détails sur le massacre effectué par les Turcs, à Bakou, quand ils ont capturé la ville, renforcée par des troupes tartares et allemandes.

4. Synthèse de l'analyse

Dans le cadre de l'analyse comparée de notre corpus, il est clair que les thématiques opposent deux représentations des violences infligées aux civils durant la Grande Guerre. Dans le corpus allemand, les journaux offrent une vision morale de la guerre qui résume et encadre le récit des « atrocités allemandes ». Autrement dit, c'est dans le contexte de l'offensive et de

l'occupation de la Belgique et du nord de la France à l'été de 1914, que les contemporains ont compris et relaté les actes commis contre les civils. Le « champ de bataille » voit s'affronter non seulement deux armées mais deux visions du monde : « la civilisation » contre « la barbarie », « l'humanité » contre « les hordes sauvages ». L'analyse du corpus allemand a aussi mis en lumière la retroréférence du discours médiatique. L'emploi du « je » ou encore du « nous » est lié aux nombreux témoignages individuels qui favorisent l'identification du lecteur aux acteurs du drame et qui, par le fait même, singularisent le crime. Le récit subjectif donne une voix à la victime. Les journaux ont ainsi dénoncé les crimes contre les lois de la guerre et de l'humanité qui avaient fait l'objet des conventions internationales de Genève et de La Haye avant 1914.

Dans le corpus arménien, le crime représenté est nouveau et radical. Les « massacres » commis contre les Arméniens visent la « destruction » de toute la population .:

Le gouvernement ottoman semble avoir choisi, comme premier article de son programme, l'extermination de la chrétienté sur le territoire arménien.

Quant aux mesures employées, elles indiquent la nature exterminatrice de masse du crime :

Le massacre, l'abjuration et la déportation.

touchent un nombre considérable de civils :

Un demi-million d'Arméniens ont été massacrés et déportés.

Quant à l'utilisation des démonstratifs et de « ils ont » dans le récit médiatique, ils créent une distance entre le locuteur et les faits relatés, ce qui donne au discours un caractère objectif et informatif. Dans notre corpus, le récit du « massacre des Arméniens » est le fait de témoins qui ne sont pas les victimes des actes relatés. Massifiées par le processus exterminateur des violences, les victimes sont sans voix. Cette distanciation objective est peut-être nécessaire compte tenu de la difficulté pour les contemporains à dire les « horreurs épouvantables » commis lors de ces événements.

5. Conclusion

L'analyse comparée de notre corpus en fonction de la dénomination et la qualification des crimes commis contre les civils durant la Grande Guerre a montré la distance très nette qui sépare le récit médiatique de deux séries d'événements, soit « les atrocités allemandes » et le « massacre des Arméniens ». Ce faisant, la comparaison s'est révélée éclairante puisqu'elle nous a permis d'étayer et de valider notre hypothèse de travail selon laquelle les contemporains ont perçu le caractère nouveau et radical du crime commis contre les Arméniens. Cela étant, nous sommes conscients que tout massacre n'est pas génocide, mais le processus génocidaire procède souvent de massacres et d'autres actes perpétrés dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe comme tel, selon la définition adoptée en 1948 par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Si le terme « intention » n'est pas spécifique au corpus arménien, il est clair que la nature intentionnelle des actions entreprises par le gouvernement turc n'est pas absente du discours médiatique puisqu'elle ressort à des termes comme « délibéré ». De la même façon, les mots « destruction » et « anéantissement » au sens d'éradiquer une population de son territoire sont bien spécifiques à ce corpus. En ce sens, il nous est possible en tant que chercheurs d'introduire la notion de génocide comme concept opératoire pour définir et qualifier le crime commis contre les Arméniens.

Dans le cadre de cette étude, nous avons constitué notre corpus à partir d'articles parus dans deux quotidiens durant une période relativement courte, correspondant à la contemporanéité

immédiate des événements. L'intérêt d'une recherche plus exhaustive sur un corpus plus large nous permettrait d'affiner notre analyse et de saisir dans le temps l'évolution des représentations des violences extrêmes dans les médias durant la Première Guerre mondiale.

Références

- Akçam T. (2004). *From Empire to Republic : Turkish Nationalism and the Armenian Genocide*. London-New York : Zed Books.
- Benvéniste E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.
- Benzécri J.-P. (1981). *Pratique de l'analyse des données*. Paris : Bordas.
- Bolac Y. and Moscarola, J. (2006). *Le Sphinx : manuel de référence*. Sphinx-développement.
- Brunet E. (2009). *Hyperbase, Manuel de référence, version 8.00.*, Nice, CNRS-ILF, "Bases, corpus et langage" (UMR 6039).
- Bruneteau B. (2004). *Le siècle des génocides*. Paris : Armand Colin.
- Chabot J. and Godin R. (2007). Les deux temps du récit du génocide arménien dans la presse québécoise (1915-2005) : survivre, témoigner et commémorer. In Kègle, C., dir., *Les récits de survivance. Modalités génériques et structures d'adaptation au réel*, Québec : PUL, pp. 189-219.
- Chabot J., Kasparian S. and Desjardins P. (2008a). Les mots pour le dire. Analyse d'un corpus de presse canadienne-française sur le génocide arménien (1915-1920). In Heiden S. and Pincemin, B., editor, *Actes des 9^e Journées internationales d'analyse statistique de données textuelles*, vol. 1, Presses Universitaires de Lyon, pp. 285-296.
- Chabot J., Kasparian S. and Thériault C. (2008b). A shared Memory ? The social demand for the recognition of the Armenian genocide by the Armenian community of Quebec (1965-1998). *The Journal of the Society for Armenian Studies*, California, vol. 17 : 19-41.
- Charaudeau P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- El Kenz D. (2005). *Le massacre objet d'histoire*. Paris : Folio histoire.
- Ghiglione R. and Nooyen R. (1981). Le psychologue a-t-il plus d'existence qu'un psychologue. *Champs éducatifs*, 2 : 73-86.
- Ghiglione R., Matalon B. and Bacri N. (1985). *Les Dires analysés. L'analyse proportionnelle du discours*. Presses Universitaires de Vincennes.
- Horne J. and Kramer A. (2001). *German Atrocities, 1914. A History of Denial*. New Haven-Londres : Yale University Press.
- Kévorkian R.H. (2006). *Le génocide des Arméniens*. Paris : Odile Jacob.
- Le Petit Robert 1* (2002). Paris : Dictionnaires Le Robert.
- P. Marchand (1998). *L'Analyse du Discours Assistée par Ordinateur. Concepts, Méthodes, Outils*. Paris : Armand Colin.
- Nollez-Goldbach R. (2008). Le crime contre l'humanité et la protection de la vie. *Aspects*, 2 : 85-95.
- Prochasson C. (2003). Sur les atrocités allemandes : la guerre comme représentation. *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 58^e année, 4 : 879-894.
- Rey A. (1970). *Initiation à la linguistique Série A, lectures, 2 : la lexicologie*. Paris : Klincksieck.
- Sémelin J. (2002). Du massacre au processus génocidaire. *Revue internationale des sciences sociales*, 4, 174 : 483-492.
- Ternon Y. (1999). *Du négationnisme. Mémoire et Tabou*. Paris : Desclée de Brouwer.

